

sieur l'Orateur, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a déjà mentionné que la teneur de la motion proposée par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) donne lieu à un débat général. De fait, il est difficile de voir le but de la motion. Est-ce une tentative noble pour changer le Règlement ou une tentative triviale pour lancer contre les programmes du gouvernement tels les Projets d'initiatives locales et de Perspectives-Jeunesse une attaque, ratée à d'autres occasions directes? En d'autres termes, le député semble formuler certaines objections qui n'ont pas été présentées aux moments prévus par le Règlement, et sous le couvert d'un autre débat, il critique le gouvernement d'une façon qui, ordinairement, ne serait pas acceptable.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir, alors que la Chambre considérera une motion devant être proposée par l'honorable député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES GRAINS

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE GRAINS FOURRAGERS

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La permission ayant été accordée au député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) de proposer en vertu de l'article 26 du Règlement l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, c'est-à-dire la menace qui pèse sur l'agriculture canadienne du fait que les États-Unis soumettent à des autorisations et à des contrôles l'exportation de produits oléagineux, et la menace qui en résulte pour les consommateurs canadiens d'une hausse des prix de la viande, des volailles et des produits laitiers, et la pressante nécessité que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé expose au Parlement la nouvelle politique que le gouvernement entend établir quant à la vente et à la fixation du prix des grains fourragers canadiens.

Donc, voici la motion: le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, si j'ai demandé que la Chambre ajourne ses travaux, ce que la présidence a eu l'obligeance de m'accorder. C'est parce que, selon moi, la Chambre devrait étudier d'urgence certaines questions. Les ministres responsables ne nous ont donné aucune indication que la Chambre aurait l'occasion de débattre les questions soulevées par la présente motion. La première partie qui traite du fait que le États-

Grains fourragers

Unis soumettent à des autorisations et à des contrôles l'exportation de produits oléagineux et, en fait, la contre-disposition prise par notre gouvernement de soumettre à des contrôles les approvisionnements dans notre pays, bien qu'elles me préoccupent beaucoup ne sont pas, en réalité, ma principale raison de demander le présent débat, parce que ces situations vont passer et à nouveau nous aurons d'abondantes récoltes et des approvisionnements suffisants. Le phénomène des maigres récoltes dans de nombreuses régions du monde et de la rareté d'oléagineux sera corrigé dans le cours naturel des choses et grâce à la technologie appliquée à l'agriculture.

C'est la dernière partie de la motion qui me préoccupe le plus, la pressante nécessité que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé expose au Parlement la nouvelle politique que le gouvernement entend établir quant à la vente et à la fixation du prix des grains fourragers canadiens. D'autres députés et moi-même avons souvent demandé au ministre à la Chambre d'exposer ce que peut être et sera cette politique. Nous n'avons eu que des réponses vagues qui n'apprenaient ni aux agriculteurs ni à la Chambre ce qu'est la politique du gouvernement.

M. Lang: Sera.

M. Gleave: Ou sera. Le ministre a dit «sera». Eh bien, nous sommes au 16 juillet depuis le début de juin, le ministre répète à la Chambre qu'il fera sa déclaration avant le 1^{er} août, soit dans deux semaines. Même maintenant, le ministre faillit à sa responsabilité envers la Chambre et envers les agriculteurs canadiens, non seulement ceux de l'ouest, mais tous les agriculteurs du pays qui s'intéressent à la production et à l'utilisation des grains fourragers, car il n'a pas encore fait son annonce.

Voilà que, situation parfaitement ridicule, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qui n'a pas daigné jusqu'à maintenant du moins, être des nôtres ce soir envoie un câble à tous les ministres de l'agriculture pour leur faire savoir qu'il sera à l'Île-du-Prince-Édouard le 24 courant et discutera de la politique relative à la mise en marche, à la fixation des prix et à la vente des grains fourragers. Au même moment, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé annonce qu'il participera à la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest et discutera avec tous les intéressés de la politique relative aux grains fourragers. Ainsi, Tweedle-Dee and Tweedle-Dum se renvoient la balle et ne font toujours rien connaître de leur politique à la Chambre.

Il s'agit là d'une des plus importantes questions dont la Chambre soit saisie. C'est un gouvernement conservateur qui, en 1935, a établi la Commission canadienne du blé. Enfin, en 1943, en temps de guerre, la responsabilité de l'acheminement de tout le blé de l'Ouest lui a été confiée. Elle est également chargée de l'acheminement de tous les grains fourragers de l'Ouest depuis 1949 ou une période de 25 ans.

Je ne sache pas qu'une question d'une importance si considérable ait jamais été traitée de façon aussi cavalière par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, s'il est vrai que c'est lui qui en est responsable et qu'il est au courant des événements. Nous entendons toutes sortes de rumeurs. En fait, l'autre jour, un télégramme du syndicat du blé de la Saskatchewan pressait le ministre responsable de la Commission canadienne du blé de dissiper ces rumeurs, et de faire connaître les faits à la population. Le *Globe and Mail* du 28 juin dernier donnait l'information suivante sous la rubrique *Report on Business*: